

SYNTHÈSE

RAPPORT ANNUEL
SUR L'ÉTAT DE LA FRANCE

Égalité des chances : *mythe ou réalité ?*

RAPPORTEURE
Fabienne Rouchy

OCTOBRE 2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté—Égalité—Fraternité

2025-020
NOR : CESL1100020X
Mardi 28 octobre 2025

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mandature 2021-2026
Séance du 28 octobre 2025

**Égalité des chances :
*mythe ou réalité ?***

**Rapport annuel sur l'état
de la France 2025**

Avis du Conseil économique, social
et environnemental sur proposition
de la commission Économie et finances

Rapporteur :
Fabienne Rouchy

Question dont le Conseil économique,
social et environnemental (CESE) a été
saisi par décision de son bureau en
date du 15 avril 2025 en application de
l'article 3 de l'ordonnance n° 58-1360
du 29 décembre 1958 modifiée portant loi
organique relative au CESE. Le bureau a
confié à la commission Économie et finances
la préparation d'un avis *Égalité des chances :
mythe ou réalité ? – Rapport annuel sur l'état de
la France 2025*. La commission Économie et
finances, présidée par M. Jacques Creyssel,
a désigné Mme Fabienne Rouchy comme
rapporteur.

Synthèse

La quête de l'égalité des chances, selon François Dubet¹, s'est imposée en France et dans les pays occidentaux il y a environ 30 ans. Jusqu'aux années 1960, ce sont plutôt la justice sociale et l'égalité de la position sociale qui préoccupent les pouvoirs publics. Progressivement durant les Trente Glorieuses, l'idéal d'égalité des chances s'impose alors que les inégalités de revenus tendent à diminuer² et que l'accès à l'éducation et l'enseignement supérieur se développent.

Dans une société où l'égalité des chances régnerait, ses membres disposeraient des mêmes chances, des mêmes opportunités de développement social, indépendamment de leur origine sociale, de leur sexe, des moyens financiers de leurs parents, de leur lieu d'habitation, de leur origine ethnique, de leur orientation sexuelle ou d'un éventuel handicap. Proche de ce concept, on retrouve la thématique de mobilité sociale, souvent identifiée comme un marqueur de l'égalité des chances. À l'opposé, l'inégalité des chances se décline presque à l'infini dans les différents domaines socio-économiques.

¹ Audition de M. François Dubet, directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), 4 juin 2025.

² Cf. « Inégalités de revenus », volet 3.

En France, l'égalité des chances est un idéal qui sous-tend de nombreuses politiques publiques. Celles-ci s'appuient sur des dispositifs sociaux, fiscaux et réglementaires dont l'objectif est la réduction des inégalités et ce, dans de nombreux champs de la vie publique et privée : santé, éducation, logement, environnement, transport, territoires, emploi, patrimoine ou encore inégalités femmes-hommes.

Si pour beaucoup, l'égalité des chances est un objectif politique crédible, pour d'autres c'est une idéologie trompeuse : quelques réussites d'ascension sociale ne sauraient suffire à dire que l'égalité des chances règne.

En 2025, l'égalité des chances n'a pas gagné de terrain en dépit d'un système de redistribution puissant qui contribue à réduire les inégalités, notamment de revenus. Certaines inégalités se sont même aggravées. « L'ascenseur social » est-il pour autant « en panne »³ ?

La réponse doit être nuancée.

Le rapport annuel sur l'état de la France propose d'éclairer le débat en s'appuyant sur plusieurs constats sectoriels et indicateurs ainsi que sur la troisième édition du sondage CESE-Ipsos⁴.

Cette approche permet d'une part, de comparer les données objectives avec les perceptions et d'autre part, d'évaluer les résultats de politiques publiques mises en œuvre avec pour objectif de promouvoir l'égalité des chances.

Le rapport se présente en trois volets :

- Volet 1 : L'analyse du sondage d'opinion réalisé début septembre 2025 sur le thème de l'égalité des chances ;
- Volet 2 : Neuf notes focus sur des pans de politiques publiques analysées sous le prisme de l'égalité des chances (éducation, environnement, territoires, économie (3), travail, droits des femmes et égalité, Outre-mer) ;
- Volet 3 : 16 indicateurs dont 10 dits « nouveaux indicateurs de richesse »⁵ qui viennent compléter ce que le PIB dit de l'état de la France.

Dans cette synthèse, nous mettons en avant plusieurs constats décrivant la persistance voire l'aggravation d'inégalités dans plusieurs secteurs, puis proposons une analyse spécifique sur les inégalités intergénérationnelles et intragénérationnelles en tant qu'illustratives de la mobilité sociale. Nous terminons sur une analyse des écarts entre perception et réalité des inégalités appliquée aux revenus et aux patrimoines.

3 Audition de M. Jean-Hervé Lorenzi, fondateur du Cercle des économistes et Président des Rencontres Économiques d'Aix-en-Provence, 28 mai 2025. Auteur du rapport « *Inégalités : comment réparer l'ascenseur social en France* », 2019 - 11626-inegalites-comment-reparer-l-ascenseur-social-en-france-08-2019.pdf.

4 Sondage réalisé du 1^{er} au 9 septembre 2025 auprès de 1 037 personnes constituant un échantillon national représentatif de la population française métropolitaine et ultra-marine âgée de 18 ans et plus.

5 Les nouveaux indicateurs de richesse | Haut-commissariat à la stratégie et au plan

A. La persistance voire l'aggravation d'inégalités dans divers secteurs

Les inégalités restent ancrées dans notre société et ne se manifestent pas de la même manière pour toutes et tous : selon l'âge, le genre, l'origine sociale ou le parcours de vie, elles prennent des formes variées. Cette diversité de situations impose d'aller au-delà des constats généraux et de produire des analyses plus fines, à même de saisir la complexité des réalités individuelles, afin de construire des réponses véritablement adaptées.

1. Inégalités de genre

Les inégalités de genre dans le monde du travail demeurent importantes malgré les progrès observés en milieu scolaire qui restent cependant limités par des choix d'orientation encore fortement genrés⁶. Ces inégalités persistent également en dépit des avancées législatives successives telles que la loi dite Sauvadet (2012)⁷ complétée dix ans plus tard par la loi visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique (2023)⁸, la loi

pour la liberté de choisir son avenir professionnel (2018)⁹ ou encore la loi de 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes qui s'attaque aux inégalités de genre tant dans la sphère professionnelle que dans la sphère privée.

Aujourd'hui, selon le sondage CESE-Ipsos, 38 % des Français et des Françaises estiment que le fait d'être une femme constitue un frein important à la réussite et, parmi les femmes, cette proportion atteint 42 %.

En effet, la ségrégation des filières scolaires et professionnelles perdure : les filles s'orientent davantage vers les domaines littéraires, sociaux et du soin dont les métiers sont moins valorisés et moins rémunérés, tandis que les garçons sont surreprésentés dans les filières scientifiques, techniques et numériques et dans les secteurs innovants (énergie, métiers « verts », numérique, IA). L'accès des femmes à ces métiers est limité par des représentations sexuées. Malgré la forte valorisation économique

-
- 6 Audition de Mmes Johanna Barasz et Bénédicte Galtier, 7 mai 2025. « Les filles ont de meilleurs résultats en mathématiques mais sont sous-représentées dans les filières et les spécialités scientifiques et s'orientent moins vers les filières prestigieuses et sélectives ».
 - 7 Loi relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique.
 - 8 Cette loi a introduit un Index de l'égalité professionnelle dans la fonction publique, applicable aux employeurs publics comptant au moins 50 agents. Elle a également instauré un quota obligatoire de 50 % de primo-nominations féminines aux emplois supérieurs et de direction, dans le but de favoriser l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique.
 - 9 Cette loi, portée par la ministre du travail, Mme Muriel Pénicaud, et la secrétaire d'État à l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations, Mme Marlène Schiappa, a instauré l'Index de l'égalité professionnelle, un outil permettant aux entreprises de plus de 50 salariés de mesurer et de publier chaque année les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes. Les entreprises ayant une note inférieure à 75 points doivent publier des mesures de correction, et celles ayant une note inférieure à 85 points doivent fixer des objectifs de progression pour atteindre l'égalité professionnelle.

de ces métiers, l'accès des femmes y demeure limité du fait de stéréotypes de genre et de biais d'orientation qui agissent tout au long du parcours scolaire et professionnel (cf. « La mixité des filières et des métiers pour plus d'égalité », volet 2). Ces choix, largement influencés par les stéréotypes et l'autocensure, freinent la mixité et entretiennent les écarts salariaux.

Pourtant, la mixité n'est pas seulement une question éthique, c'est aussi un levier économique : les entreprises plus mixtes affichent une productivité supérieure. Inversement, l'absence de mixité prive certains secteurs en tension (bâtiment, numérique, médico-social) d'une partie importante de leur vivier de recrutement (cf. « Égalité des chances : le défi persistant du genre dans le monde du travail », volet 2).

Par ailleurs, les écarts salariaux perdurent (14,2 % à temps de travail égal en 2023), aggravés après la maternité. Les femmes sont surreprésentées dans les emplois faiblement rémunérés et sous-représentées aux postes à haute responsabilité. À cela s'ajoutent le manque de structures de garde pour jeunes enfants et le partage inégal des tâches domestiques qui pèsent disproportionnellement sur les mères et ralentissent leurs carrières (cf. « Pour une politique publique de renforcement de la mixité sociale dans les écoles et établissements scolaires », volet 3).

Par conséquent, le CESE renouvelle ses recommandations de lutter contre les stéréotypes de genre dès l'école, revaloriser les métiers féminisés, développer les modes de garde, favoriser un meilleur partage des tâches domestiques, et garantir l'accès des femmes aux filières d'avenir¹⁰.

2. Inégalités dans les territoires

La question de l'égalité des chances ne peut être comprise sans prendre en compte la dimension territoriale. Les écarts entre les régions françaises, qu'il s'agisse des Outre-mer, des espaces ruraux ou des quartiers urbains populaires, traduisent une réalité sociale fragmentée qui fragilise l'idéal républicain. Chaque territoire porte en lui des contraintes spécifiques qui conditionnent l'accès aux droits, aux services publics et aux opportunités économiques.

Dans les Outre-mer, les handicaps structurels tels que l'éloignement, l'insularité, la faiblesse du tissu productif et la dépendance économique se traduisent par un PIB par habitant nettement inférieur à celui de l'Hexagone, par une vie chère pénalisante et par un chômage structurellement élevé. 81 % des habitantes et habitants des départements et régions d'Outre-mer affirment que leur pouvoir d'achat leur permet tout juste de couvrir leurs besoins essentiels, contre 46 % de la totalité des Français et des Françaises. Ces territoires cumulent des déficits d'accès au logement, à la santé, à l'éducation et aux infrastructures, qui entretiennent durablement la pauvreté et limitent la mobilité sociale (cf. « L'égalité des chances dans les Outre-mer », volet 2).

Les zones rurales connaissent, elles aussi, des formes d'exclusion liées à l'isolement géographique, au manque de transports publics, à la raréfaction des services publics de proximité et à une offre de formation souvent restreinte. Cette marginalisation territoriale freine l'accès aux études supérieures, à l'emploi et aux soins et creuse les écarts avec

¹⁰ Métiers en tension | Le Conseil économique social et environnemental. Inégalités de genre, crise climatique et transition écologique | Le Conseil économique social et environnemental

les métropoles. Plus d'un tiers des habitantes et des habitants des zones rurales déclarent avoir été confrontés à des inégalités de chances pour se soigner (37 % contre 26 % en moyenne de la population française) (cf. « *Inégalités des chances pour les jeunes dans les territoires ruraux et les QPV* », volet 2).

Enfin, les quartiers populaires concentrent des difficultés cumulatives : logements dégradés et surpeuplés, chômage massif, discriminations à l'embauche, ségrégation scolaire, services publics insuffisants. Lors de son audition¹¹, Arnaud Bontemps, du collectif « Nos services publics », explique que ces derniers produisent des biens mais contribuent également à la redistribution. C'est une manière de répondre aux besoins de la population, en considérant la société non pas en termes de capacité d'acquisition, autrement dit de pouvoir d'achat, mais en termes de droits (droit à l'éducation, à la santé, au logement...). Dès lors, il s'agit de mettre en place le système permettant de rendre ce droit effectif. Alors que les besoins de la population augmentent (vieillissement, transition écologique, santé, éducation, etc...), les moyens des services publics restent très insuffisants et leur attractivité s'amenuise : sur les 40 dernières années, le nombre de candidates et de candidats aux concours de la fonction publique d'Etat a été divisé par quatre.

Au-delà de ces constats, le sondage CESE-Ipsos montre que, alors que deux tiers de la population française ont été confrontés à une situation d'inégalité des chances, 75 % pensent que les politiques publiques en matière d'égalité des chances sont ineffectives voire contreproductives. Ces perceptions accentuent les fractures sociales et nourrissent un sentiment d'abandon.

Pour les réduire, le CESE estime qu'il ne s'agit plus seulement de compenser des inégalités, mais de construire une véritable politique d'égalité républicaine, fondée sur l'amélioration des infrastructures, le développement des mobilités, l'accès généralisé à la formation et la garantie d'un socle commun de droits sociaux sur l'ensemble du territoire national, assis sur des services publics dont le développement doit être planifié en corrélation avec l'évolution des besoins de la population à différentes échelles¹².

3. Inégalités face au décrochage scolaire

Selon le sondage CESE-Ipsos, 89 % des Français et des Françaises s'accordent sur le fait que l'éducation est le levier principal pour garantir une égalité des chances. Pourtant, bien que le taux de décrochage scolaire ait diminué (de 11,3 % en 2003 à 7,8 % en 2019), environ 76 000 jeunes, soit 10 % environ d'une cohorte, sortaient encore sans diplôme en 2021. La crise sanitaire a aggravé

¹¹ Audition de M. Arnaud Bontemps, fondateur et co-porte-parole du Collectif « Nos Services Publics », 28 mai 2025.

¹² [Quelles solutions pour des mobilités durables et inclusives en zones peu denses ? | Le Conseil économique social et environnemental](#)

la situation, notamment en raison de la santé mentale fragilisée des jeunes et de l'usage excessif des écrans.

L'organisation même du système éducatif, et notamment la formation des enseignants et des enseignantes face au défi de l'inclusion, constitue également un facteur déterminant. Les enfants issus des milieux populaires sont les plus exposés : la proportion de sortants sans diplôme est cinq fois plus élevée chez les enfants d'ouvriers que chez ceux de cadres. Le phénomène est particulièrement marqué dans l'éducation prioritaire et dans certaines filières professionnelles, tandis que l'enseignement agricole parvient mieux à contenir le décrochage.

Les causes du décrochage sont multiples : sociales (milieu défavorisé, faible capital culturel), scolaires (orientation subie, échec, harcèlement), psychologiques (troubles non détectés, problèmes de santé mentale), mais aussi liées à l'organisation du système éducatif (cf. « *Le décrochage scolaire en France : état des lieux et enjeux* », volet 2).

Pour lutter contre ce phénomène, l'État a instauré depuis 2020 une obligation de formation pour les jeunes de 16 à 18 ans, comprenant des solutions variées comme l'apprentissage, le service civique ou des parcours spécifiques. Cependant, l'efficacité de cette mesure demeure limitée : en 2023, 58 % des jeunes concernés n'avaient pas trouvé de solution, faute d'une information claire, de leviers contraignants et d'une offre globalement peu adaptée qui nécessiterait davantage de co-construction avec les jeunes et leurs familles.

Ainsi, le CESE recommande d'améliorer les conditions de scolarisation en réduisant les effectifs par classe, en diversifiant les pédagogies, en aménageant les espaces et les temps scolaires, en renforçant l'accès aux soins et à l'accompagnement social et psychique des élèves, ainsi qu'en valorisant davantage les compétences acquises. Il insiste également sur le rôle central des familles comme partenaires éducatifs et sur la nécessité de favoriser la coéducation et la mixité sociale pour que tous les enfants puissent réussir ensemble¹³.

4. Inégalités face à l'accès à l'emploi

La désindustrialisation en France a fortement réduit l'accès à l'emploi, en particulier pour les populations des régions anciennement industrielles comme le Nord, l'Est et le Centre. La disparition massive d'emplois industriels stables et qualifiés a limité les opportunités professionnelles locales, touchant surtout les ouvriers et les ouvrières ainsi que les jeunes peu diplômés dont les compétences sont difficilement transférables vers le tertiaire ou le numérique. Cette perte d'opportunités d'emploi est aussi amplifiée par l'effet domino d'une fermeture d'usine sur tout l'écosystème économique local.

Cette situation a creusé les inégalités territoriales et sociales : le lieu de naissance et de résidence devient un facteur déterminant pour accéder à un emploi de qualité, et seuls celles et ceux disposant de moyens financiers ou de réseaux solides peuvent chercher du travail dans d'autres régions. L'accès à un logement est également un frein à la mobilité. Ainsi une étude de l'IFOP

¹³ CESE, « Réussite à l'École, réussite de l'École », Bernadette Groison, Avis avec rapport, juin 2024
[Réussite à l'École, réussite de l'École | Le Conseil économique social et environnemental](#)

réalisée en juin 2025 indiquait que 27 % des ménages avaient retardé leur décision de changer de ville et de trouver un travail ailleurs, faute de solution logement¹⁴.

La baisse de l'activité industrielle réduit aussi les ressources fiscales locales, entraînant un recul des services publics et des formations professionnelles dans ces territoires, ce qui accentue encore les obstacles à l'emploi. Les politiques de réindustrialisation, malgré la création d'emplois dans certains secteurs et régions, peinent à compenser les pertes historiques et restent limitées par des freins structurels comme le coût de l'énergie, la complexité administrative, et la concurrence internationale (cf. « *Désindustrialisation, réindustrialisation et leurs effets sur l'emploi* », volet 2).

Le CESE recommande de mettre en place une stratégie industrielle coordonnée entre l'État et les filières, les collectivités et les chambres consulaires, visant à développer des emplois industriels stables et qualifiés dans les territoires en déclin afin de rétablir l'égalité d'accès à l'emploi. Il insiste sur le renforcement de la formation initiale et professionnelle pour répondre aux besoins en compétences, l'accompagnement de l'attractivité des territoires et le suivi rigoureux des aides publiques pour s'assurer qu'elles favorisent

réellement l'emploi et réduisent les inégalités territoriales¹⁵.

5. Inégalités face au changement climatique

La transition écologique en France impacte inégalement les populations selon le revenu, le territoire et l'accès aux services. Les ménages modestes sont particulièrement touchés par les coûts directs, comme la rénovation énergétique, la conversion automobile ou la hausse de certaines taxes. La précarité énergétique concernait près de 12 millions de personnes en 2022¹⁶, souvent logées dans des passoires thermiques, et la dépendance à la voiture individuelle dans les zones rurales et péri-urbaines accentue les difficultés pour accéder à des alternatives durables (cf. « *L'impact inégal de la transition écologique sur les populations en France* », volet 2).

Les populations vulnérables subissent également une exposition disproportionnée aux risques environnementaux. 68 % des Français et des Françaises estiment que vivre dans un environnement soumis au dérèglement climatique constitue un obstacle important aux chances de réussir sa vie. Par ailleurs, les personnes en précarité vivent dans des environnements souvent dégradés où la pollution de l'air¹⁷, la qualité médiocre de l'eau, les îlots de chaleur urbains sont accentués ce qui contribuent

¹⁴ <https://presseageance.fr/paris-barometre-ipso-et-sofiap-logement-et-choix-professionnels-un-casse-tete-entre-aspirations-et-realite/>

¹⁵ [Nos modèles productifs face aux enjeux de transformation : quels défis pour l'avenir ? | Le Conseil économique social et environnemental](#)

¹⁶ [Pour des bâtiments plus durables grâce à une ambitieuse politique de rénovation | Le Conseil économique social et environnemental](#)

¹⁷ Notamment dans les zones urbaines denses.

à creuser encore les inégalités de santé. L'accès à l'information et aux dispositifs d'aide reste limité pour certains publics, notamment ceux en fracture numérique ou peu familiarisés avec les procédures administratives.

Le système d'assurance contre les catastrophes naturelles, obligatoire en France, illustre cette inégalité. Les franchises, primes et démarches complexes peuvent constituer un obstacle pour les ménages modestes, tandis que les zones à haut risque peuvent être sous-assurées, augmentant la vulnérabilité économique des populations concernées (cf. « Assurance contre les catastrophes naturelles : un

système sous tension », volet 2). Pour une transition écologique juste, le CESE recommande des politiques différencierées : aides financières ciblées pour les foyers modestes, investissements dans les infrastructures et la rénovation énergétique, accès simplifié à l'information et aux dispositifs, et inclusion des populations vulnérables dans la conception des mesures. L'objectif est de garantir que chacun puisse contribuer à la transition et en bénéficier, réduisant ainsi les inégalités sociales et territoriales et renforçant la protection face aux risques environnementaux¹⁸.

B. Égalité des chances et mobilité sociale

La mobilité sociale témoigne d'une société où l'égalité des chances permet une certaine fluidité des trajectoires individuelles. La mobilité sociale peut être évaluée à travers différentes mesures, souvent liées aux revenus et au patrimoine. Elle peut s'observer sur l'échelle d'une vie (mobilité intragénérationnelle) ou entre plusieurs générations (mobilité intergénérationnelle).

1. Mobilité sociale en France : un constat d'immobilisme

Dans son rapport « L'ascenseur social en panne ? Comment promouvoir la mobilité sociale »¹⁹ de 2019, l'OCDE estime qu'il faut en France six générations pour accéder à la classe moyenne quand on est issu de la classe populaire (contre deux dans la plupart des pays nordiques).

Cette donnée frappe les esprits alors que le rapport révèle plusieurs autres caractéristiques de l'immobilisme social caractérisant la société française :

- ➔ « la probabilité de régresser est relativement forte tandis que les chances de progresser sont relativement faibles », plaçant de ce fait la France dans un groupe de pays comprenant la Slovénie, le Portugal, l'Espagne et l'Irlande ;
- ➔ la persistance dans le quintile supérieur est stable, que l'on se situe sur des périodes de quatre, six ou neuf ans (phénomène dit du « plafond adhérent ») ;
- ➔ les changements d'ordre familial - divorce ou naissance - sont un facteur explicatif important de l'entrée dans le groupe à faible revenu ;

18 Op. Cit. Pour des bâtiments plus durables grâce à une ambitieuse politique de rénovation | Le Conseil économique social et environnemental Quelles politiques pour favoriser l'évolution de la société vers la sobriété ? | Le Conseil économique social et environnemental

19 OCDE « L'ascenseur social en panne ? Comment promouvoir la mobilité sociale » - bc38f798-fr.pdf

- ➔ la transmission patrimoniale par les parents joue un rôle important pour maintenir les enfants dans le quintile supérieur (« *Les héritages et les donations reçus par les ménages du quintile supérieur représentent en moyenne 72 % du patrimoine net moyen de tous les ménages, contre moins de 1,5 % pour ceux du quintile inférieur.*- ➔ la mobilité des personnes nées dans les années 30 constitue un point bas, après quoi la mobilité a augmenté pour celles nées entre 1940 et 1950 sous l'effet positif des politiques d'éducation et d'égalité sociale, mais diminue à nouveau pour les personnes nées en 1970 (Lefranc, 2011).

2. L'origine sociale et le diplôme sont les facteurs les plus déterminants de la mobilité sociale

France Stratégie s'est saisie de cette alerte pour approfondir l'analyse des dynamiques de formation des inégalités au cours de la vie et leur évolution dans le temps ainsi que l'impact des facteurs « hérités » sur ces dynamiques. Les travaux de Mmes Barasz et Galtier permettent d'établir une hiérarchie claire : l'origine sociale est le facteur le plus déterminant, pesant deux fois plus que le genre, le genre une fois et demie plus que le territoire d'origine et le territoire d'origine deux fois plus que l'ascendance migratoire²⁰. Le genre exerce une

influence paradoxale : les filles réussissent scolairement mieux que les garçons, mais s'orientent dans des parcours moins valorisés. L'influence de l'ascendance migratoire reste quant à elle modérée (et inférieure à la moyenne européenne) : c'est l'origine socio-économique et le capital culturel qui, comme pour les autres enfants, est le déterminant majeur des trajectoires des enfants d'immigrés. La France se caractérise par une dépendance de la réussite scolaire au milieu socioéconomique et culturel des élèves parmi les plus élevées des pays de l'OCDE. Or le diplôme joue un rôle central dans la position sociale : l'absence de diplôme constitue une entrave à la mobilité sociale. Pour Mme Barasz, le collège est une « accélérateur des inégalités » avec des pré-orientations marquées socialement (« *En 2022, 7,2 % des enfants d'inactifs et 4 % des enfants d'ouvriers au collège sont en Section d'enseignement général et professionnel adapté -Segpa-, contre 0,27 % des enfants de cadres* »). Au niveau du lycée et de l'enseignement supérieur apparaissent les inégalités horizontales (« *Moins d'un quart des bacheliers mention « très bien » de milieu très défavorisé entrent en classes préparatoires aux grandes écoles, contre la moitié pour les élèves très favorisés* »).

20 Audition de Mme Johann Barasz et Bénédicte Galtier, France Stratégie, 7 mai 2025.

3. Perceptions évolutives des inégalités

Lors de leur audition devant la commission²¹, MM. Forsé et Parodi ont présenté leurs travaux sur la perception des inégalités et les sentiments de justice, menés en 2009. Ils soulignent qu'à l'époque, les Français et les Françaises sont partagés sur le poids de l'origine sociale dans la réussite des personnes : sur une échelle de 1 à 10, la moyenne des répondants se situe à 5,3 c'est-à-dire qu'environ la moitié des personnes estime que l'égalité des chances est bien réelle tandis que l'autre moitié pense le contraire, à des degrés plus ou moins élevés. Par ailleurs, « *l'opinion de l'existence d'une certaine égalité des chances est plutôt une opinion de la classe moyenne* ».

Ce qu'ils mettent surtout en avant, c'est le lien entre égalité des chances et égalitarisme. Alors que les personnes qui n'ont pas d'opinion ferme sur la question de l'égalité des chances sont hostiles au principe d'égalitarisme, les personnes qui ne croient pas en la réalité de l'égalité des chances et ceux qui y croient fondamentalement ont tendance à être favorables à l'égalitarisme. MM. Forsé et Parodi expliquent ce paradoxe en croisant des réponses avec d'autres questions mettant en avant la notion de « mérite » : il y a les personnes qui méritent de s'intégrer économiquement car elles ont saisi leur chance et, à l'inverse, des perdants qui ont eu leur chance et ne l'ont pas saisie. Pour les auteurs, ce paradoxe révèle la dimension perverse de l'égalité des chances : dans une société où il y aurait une parfaite égalité des chances, l'individu est pleinement responsable de

sa trajectoire, « *on ne peut plus attribuer la faute au système scolaire ou social* ».

Alors que l'enquête de MM. Forsé et Parodi montre que plus de la moitié des Français et des Françaises estime que l'égalité des chances est bien réelle, le sondage CESE-Ipsos révèle que 58 % d'entre eux estiment aujourd'hui qu'il est beaucoup plus difficile voire impossible de réussir et que le contexte s'est nettement détérioré, limitant significativement tout espoir de mobilité sociale. Deux tiers des Français et des Françaises estiment avoir été personnellement confrontés à au moins une situation d'inégalité des chances, c'est-à-dire avoir eu un accès limité à certaines opportunités accessibles aux autres pour des raisons qui ne dépendaient pas d'eux ou de leur mérite. Pour 45 % d'entre eux, cela a eu un impact important sur leur vie, cette proportion s'élevant à 69 % pour les ménages dont le revenu mensuel est inférieur à 1 200 euros.

Ainsi, si l'égalité des chances, avérée ou ressentie, permet la mobilité sociale, il apparaît que la France n'offre plus ou très insuffisamment les conditions favorables à cette mobilité. Le diplôme joue un rôle central dans la position sociale or la réussite scolaire est très largement dictée par l'origine sociale. Dans la formation des inégalités au cours de la vie, c'est l'origine sociale qui reste le facteur déterminant.

²¹ Audition de MM. Michel Forsé (CNRS-CMH) et Parodi (Sciences Po, OFCE), 6 avril 2025.

Leur présentation était basée sur une enquête dite PISJ : Perception des inégalités et sentiments de justice.

C. Les inégalités de patrimoine au prisme du regard citoyen et du débat public

Le patrimoine, sa taxation et sa transmission sont aujourd’hui l’un des grands sujets économiques et sociaux au cœur du débat public (cf. « *Patrimoine et inégalités* », volet 2). Cette discussion nécessaire concentre à la fois des aspirations liées à la réussite individuelle et des inquiétudes face au risque d’une reproduction des écarts entre générations. Derrière ces enjeux se croisent les questions de consentement à l’impôt, de rétablissement des finances publiques et de cohésion sociale qui nourrissent autant les analyses économiques que les attentes citoyennes. Le CESE, en articulant données économiques et perceptions citoyennes, entend contribuer à ce débat de manière transpartisane et éclairer les choix collectifs à venir.

1. Inégalités de patrimoine : perception et réalité

Si les revenus apparaissent comme l’une des principales causes d’inégalité, c’est pourtant le patrimoine qui en est la principale source. Selon les données les plus récentes²², les 10 % des ménages les plus riches détiennent près de 60 % du patrimoine net, tandis que la moitié des ménages les moins dotés en possèdent moins de 5 %. La médiane patrimoniale atteint environ 177 000 euros, mais les 1 % les plus fortunés possèdent chacun plus de 2 millions d’euros. Ces écarts se sont creusés au fil du temps, portés par l’envolée des prix de l’immobilier et la

progression des actifs financiers.

Cette inégale répartition ne résulte pas principalement des différences de revenus mais s’inscrit dans le temps long de l’accumulation et repose de plus en plus sur la transmission. En effet, la part de la fortune héritée dans le patrimoine total des ménages est passée de 35 % au début des années 1970 à près de 60 % aujourd’hui. Cette tendance devrait se poursuivre avec le vieillissement des générations du baby-boom et les montants transmis, qui devraient atteindre environ 9 000 milliards d’euros d’ici 2040, soit près de 677 milliards d’euros chaque année, alimentent ainsi les discussions actuelles sur la régulation de ces transferts.

Le sondage CESE-Ipsos met en évidence la façon dont ces enjeux résonnent dans l’opinion publique. Parmi les obstacles à l’égalité des chances, 43 % des Français et des Françaises estiment qu’être issu d’une famille qui ne dispose pas de patrimoine constitue un handicap important. Le patrimoine apparaît comme un facteur structurant des trajectoires individuelles et suscite une inquiétude face aux écarts économiques et sociaux et au sentiment d’un accès inégal aux opportunités. Le scepticisme vis-à-vis de l’action publique s’ajoute à cette perception avec 40 % des Français et des Françaises qui estiment que les politiques menées creusent davantage les inégalités qu’elles ne les réduisent.

Ainsi, alors que les données statistiques mettent en évidence une

²² Niveau de vie et pauvreté en 2023 - Insee Première - 2063

concentration patrimoniale persistante, la perception citoyenne traduit un malaise plus large face aux inégalités, près d'une personne sur deux jugeant que la situation s'est détériorée au cours des vingt dernières années. L'évolution du regard public, marqué par des inquiétudes croissantes et un sentiment d'aggravation des écarts, rejoue les constats établis par de nombreuses études économiques. Ensemble, ces éléments donnent aujourd'hui une résonance particulière aux débats sur le patrimoine, sa taxation et sa transmission.

2. Un enjeu central du débat public

Au-delà de la répartition par déciles, les inégalités de patrimoine renvoient à des dynamiques de long terme où se jouent à la fois la transmission entre générations, la capacité des ménages à se constituer un capital immobilier et les règles fiscales qui encadrent l'ensemble. Ces dynamiques ravivent une discussion ancienne mais toujours vive, qui oppose d'un côté ceux qui plaident pour une redistribution plus marquée des patrimoines et, de l'autre, ceux qui privilégient la stabilité des règles et l'incitation à épargner et investir.

Pour certains, l'héritage constitue l'un des principaux vecteurs de reproduction des inégalités, ce qui justifie un renforcement de la progressivité fiscale. L'argument est souvent lié à l'égalité des chances, c'est-à-dire qu'à patrimoine initial différent, les trajectoires de vie sont inégalement ouvertes. Certaines catégories de population apparaissent particulièrement exposées : les familles monoparentales, par exemple, peinent plus que les autres à couvrir leurs besoins essentiels (62 %) et déclarent très largement avoir été confrontées à des situations d'inégalité de chances (80 %). Ces fragilités économiques pèsent sur leur capacité à épargner et rendent plus incertain l'accès au patrimoine et la possibilité de le transmettre.

Dans cette perspective, certains considèrent que taxer davantage les très grands patrimoines permettrait non seulement de dégager des marges pour financer des politiques publiques favorisant la mobilité sociale, mais aussi de renforcer le consentement à l'impôt en donnant le sentiment d'une contribution plus équitable des plus aisés.

À l'inverse, d'autres établissent que la transmission relève d'un droit légitime, lié à la continuité familiale et à la valorisation de l'effort d'épargne après une taxation jugée déjà importante des revenus du travail. Selon eux, alourdir la fiscalité sur les successions pourrait freiner l'épargne utile et encourager l'optimisation ou l'exil fiscal des plus fortunés.

Le sondage CESE-Ipsos met en lumière les attentes fortes des Français et des Françaises vis-à-vis des réformes renforçant l'égalité des chances. Interrogés sur les priorités pour réduire les inégalités, ils privilégièrent notamment une distribution plus juste des richesses, avec à 38 % une revalorisation des revenus du travail et à 24 % une réforme de la fiscalité. La réforme de l'imposition apparaît comme l'un des instruments cités, mais cette révision n'épuise pas à elle seule le champ des attentes, qui concernent aussi l'éducation (28 %), l'accès à la formation professionnelle (24 %) et l'accès à l'emploi (23 %).

Les inégalités patrimoniales ne peuvent être isolées des autres formes d'inégalités tant elles les prolongent et les amplifient. Ces inégalités posent la question de la cohésion sociale et intergénérationnelle, mais aussi celle du partage des ressources entre consommation immédiate, épargne et investissement productif. C'est dans ce croisement d'objectifs — égalité des chances, stabilité des règles, dynamisme économique, acceptabilité de l'impôt et justice sociale — que se situe aujourd'hui le débat public.

CONCLUSION

La promesse républicaine de l'égalité des chances est-elle un mythe ou une réalité ? Si des parcours individuels, des témoignages de « transfuges de classe », des dispositifs d'égalité des chances témoignent de l'existence d'une égalité des chances, celle-ci n'est cependant qu'une réalité partielle : la lutte contre les inégalités et la quête d'une plus grande égalité des chances demeurent un sujet de pleine actualité en France en 2025.

L'Insee a publié début juillet ses dernières données sur la pauvreté et les inégalités (portant sur l'année 2023) révélant que le taux de pauvreté a atteint son point le plus haut depuis le mitan des années 1990 (15,5 % soit 9,8 millions de personnes vivant sous le seuil de pauvreté monétaire, soit 1 288 euros par mois par unité de consommation)²³. Les inégalités ont encore augmenté en 2023 : les 20 % les plus modestes perçoivent 8,5 % de la somme des niveaux de vie et les 20 % les plus aisés, 38,5 %, soit 4,5 fois plus (ratio (100-S80) /S20), et ce après redistribution.

Notre sondage CESE-Ipsos révèle que ce ne sont pas moins de deux tiers de la population (66 %) qui estiment avoir été personnellement confrontés à au moins une situation

d'inégalité des chances, c'est-à-dire avoir eu un accès limité à certaines opportunités accessibles aux autres, pour des raisons qui ne dépendaient pas d'eux ou de leur mérite. Plus alarmant encore, près de la moitié estime avoir été confrontée à une telle situation avec des impacts importants sur leur vie (45 %). Là aussi, cette proportion atteint des niveaux particulièrement élevés chez les Français et les Françaises appartenant à un milieu modeste (69 % de celles et ceux dont le revenu mensuel du foyer est inférieur à 1 200 euros) et dont la situation économique du foyer dans l'enfance était très difficile (70 %).

Pour M. François Dubet, « *on est loin de l'égalité des chances en France notamment parce que l'emprise du mérite scolaire accentue les inégalités* »²⁴, ce qui rejoint l'analyse de Mmes Johann Barasz et Bénédicte Galtier²⁵.

M. Dubet estime cependant que le principe d'égalité des chances contient « *une dimension darwinienne : chacun acquiert la position qu'il mérite, donc les destins de classe sont remplacés par une compétition qui crée des inégalités.* » MM. Forsé et Parodi ont également pointé cet effet pervers du principe d'égalité des chances²⁶.

²³ Niveau de vie et pauvreté en 2023 - Insee Première - 2063
[L'essentiel sur... la pauvreté | Insee](#)

Unité de consommation (UC) : le premier adulte du ménage équivaut à 1 UC ; les autres personnes de 14 ans et plus : 0,5 UC ; les enfants de moins de 14 ans : 0,3 UC.
Niveau de vie : Le niveau de vie est égal au revenu disponible après redistribution du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC).

²⁴ Op. Cit. Audition de M. François Dubet, directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), 4 juin 2025.

²⁵ Audition de Mme Johann Barasz et Bénédicte Galtier, France Stratégie, 7 mai 2025.

²⁶ Op. Cit. Audition de MM. Michel Forsé (CNRS-CMH) et Parodi (Sciences Po, OFCE), 6 avril 2025.

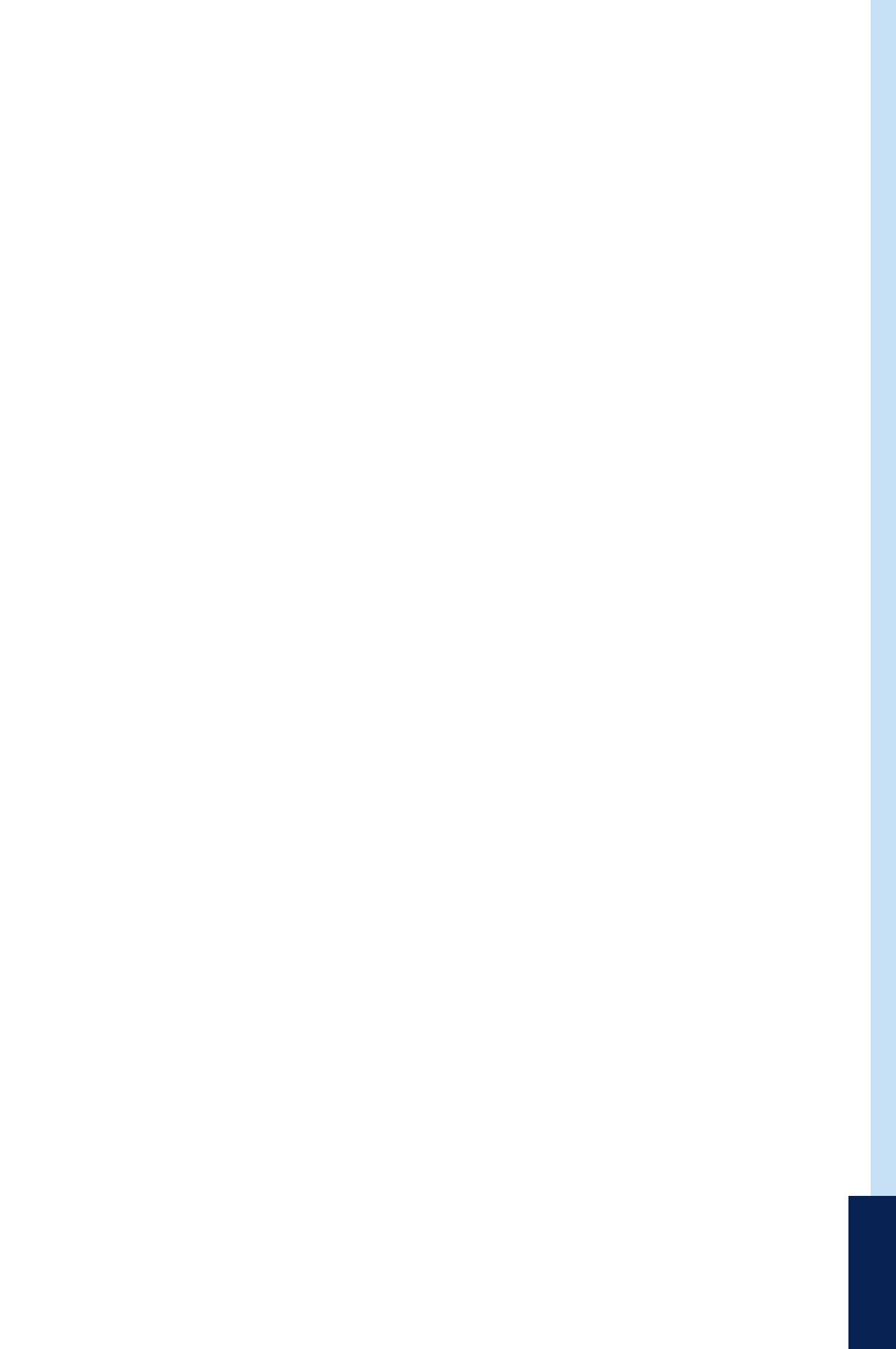
M. Dubet va jusqu'à dire que « *le principe d'égalité des chances est bien souvent défendu par ceux qui bénéficient du système* », c'est-à-dire, les familles qui peuvent déployer des stratégies de scolarisation et d'accès aux meilleurs diplômes. M. Dubet y voit une des explications du basculement des votes : « *jusqu'aux années 1980, les travailleurs votaient à gauche et les diplômés à droite. Aujourd'hui, aux États-Unis, en Grande-Bretagne, en Allemagne et en France, les diplômés vainqueurs du système de l'égalité des chances votent à gauche et les non-diplômés ont basculé à droite* »²⁷.

Il faut par ailleurs noter que 89 % des Français et des Françaises considèrent que l'éducation est le levier principal pour garantir l'égalité des chances, avec un consensus particulièrement fort chez les cadres supérieurs (96 %) et les personnes de plus de 60 ans (93 %).

Mais les entreprises sont également perçues comme des actrices avec un rôle clé à jouer dans ce domaine par 84 % des répondants. Ces résultats traduisent l'attente d'une approche systémique, impliquant l'ensemble des acteurs sociaux et économiques au-delà des seuls pouvoirs publics.

Les analyses présentées dans ce rapport mettent en évidence la place centrale occupée par les questions de situation économique dans l'enfance, d'éducation et d'enseignement supérieur mais également l'importance des mécanismes de réduction des inégalités notamment patrimoniales. L'égalité des chances est loin d'être acquise et reste encore un objectif à atteindre.

27 Voir aussi : « L'égalité des chances et ses limites », François Dubet, 2015 - *Cahiers français* 386



Dernières publications du Conseil économique, social et environnemental



Retrouvez l'intégralité des travaux du CESE sur le site

cecese.fr

**Retrouvez le CESE
sur les réseaux sociaux**



Imprimé par la Direction de l'information légale et administrative, 26, rue Desaix, Paris 15^e, d'après les documents fournis par le Conseil économique, social et environnemental • N° 411250020-001025 - Dépôt légal : octobre 2025 • Crédit photo : Dicom



9, place d'Iéna
75 775 Paris Cedex 16
01 44 43 60 00



Direction de l'information
légale et administrative

Liberté
Égalité
Fraternité



N° 41125-0020

ISSN 0767-4538 ISBN 978-2-11-185000-2



9 782111 850002